

HOLDING TOURING AUTO
H.T.A
Société Anonyme au Capital de 40 000 €
Siège social : Chemin de St Jean de Malte
13290 AIX EN PROVENCE
RCS AIX EN PROVENCE : B 335 352 191

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 15/06/2012

L'an Deux Mille Douze et le quinze juin à quinze heures, les actionnaires de la Société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au Siège Social, sur convocation du Conseil d'Administration adressée aux actionnaires.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

La séance est présidée par Monsieur LEYDET Philippe en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur LEYDET Clément et Mademoiselle LEYDET Charlotte, présents et acceptants, sont appelés comme scrutateurs.

Madame TOTTEL Monique assure le secrétariat de la séance.

Monsieur Fabrice FAYETTE et Monsieur Patrick MESSUS représentant la SA RSM SECOVEC, co-Commissaires aux comptes, régulièrement convoqués sont absents et excusés.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent 2 500 actions, soit plus du quart des actions ayant droit au vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- Une copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire
- La copie de la lettre de convocation adressée aux commissaires aux comptes
- Les statuts de la Société
- La feuille de présence à l'assemblée
- Les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ainsi que les formulaires de vote par correspondance
- L'inventaire des valeurs actives et passives de la Société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31/12/2011
- Les comptes consolidés au 31/12/2011

- Le rapport de gestion du Conseil d'Administration, incluant le rapport sur la gestion de Groupe
- Le tableau des résultats financiers des 5 derniers exercices
- Les rapports des Commissaires aux Comptes
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels et consolidés, le rapport du Conseil d'Administration, les rapports des commissaires aux comptes, la liste des actionnaires, le texte d'es résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration
- Rapport sur la gestion du Groupe
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2011 et sur les comptes consolidés
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées par l'article L 225-38 du Nouveau Code de Commerce, approbation de ces conventions
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2011 et quitus aux administrateurs
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31/12/2011
- Affectation du résultat
- Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes
- Questions diverses
- Pouvoirs à donner

Le Président donne lecture du rapport du Conseil d'Administration puis fait donner lecture des rapports des Commissaires aux Comptes.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour de l'assemblée générale :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31/12/2011 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat

L'Assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 787 389 € de la manière suivante :

Origine :	
Résultat de l'exercice :	787 389 €
Affectation :	
Dividendes	100 000 €
Report à Nouveau	687 389 €

Chaque actionnaire recevrait ainsi un dividende unitaire de 40 €.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 16 juin 2012.

Conformément au 2° de l'article 158.3 du Code Général des Impôts, ce dividende est éligible à l'abattement de 40 % compensant pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, la suppression de l'avoir fiscal.

Les dividendes peuvent, sur option du contribuable, être soumis au prélèvement libératoire de 21 % calculé sur leur montant brut.

Par ailleurs, les prélèvements sociaux de 13.50 % sur les dividendes versés aux personnes physiques, sont perçus à la source qu'ils soient soumis au prélèvement ou, lorsque l'établissement payeur est établi en France, imposables au barème progressif.

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

<u>Exercice</u>	<u>Dividendes</u>	Abattement applicable Personnes physiques (Article 158-3-2° du CGI)
2008	180 000 €	40 %
2009	100 000 €	40 %
2010	130 000 €	40 %

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration sur la gestion du Groupe et des Commissaires aux Comptes sur les comptes

consolidés, approuve lesdits comptes consolidés arrêtés à la date du 31 décembre 2011 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions relevant de l'article L 225-38 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

Les mandats de Monsieur Fabrice FAYETTE, co-Commissaire aux Comptes titulaire et de Monsieur Jean Marie PASCUAL co-Commissaire aux Comptes suppléant, sont arrivés à expiration.

L'assemblée générale décide de renouveler dans ses fonctions pour une nouvelle période de six exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de la décision statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2017, le mandat de Monsieur Fabrice FAYETTE.

En ce qui concerne le mandat de Monsieur Jean Marie PASCUAL, co-Commissaire aux Comptes suppléant, l'assemblée générale décide de ne pas le renouveler et de nommer :

- Monsieur Didier IVARRA Beaumanoir 3 Allée des Lilas 13100 AIX EN PROVENCE en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes suppléant.

Monsieur Didier IVARRA a fait savoir par avance qu'il acceptait ces fonctions et n'était frappé d'aucune mesure ou incompatibilité susceptible de lui en interdire l'exercice.

Cette nomination sera effective à compter de l'exercice démarrant le 01/01/2012 pour une période de six exercices expirant à la date d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

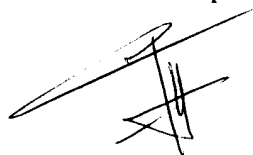
Le Président

LEYDET Philippe



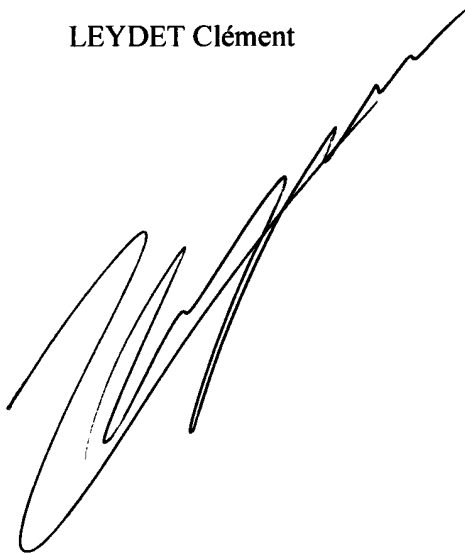
La Secrétaire

TOTTEL Monique



Les Scrutateurs

LEYDET Clément



LEYDET Charlotte

